



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N° 5 DU SAMEDI 17/09/2022

Réunion du 12 septembre 2022

RAPPEL - ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Vos engagements sur « Footclubs » doivent être effectués avant les dates limites ci-dessous :

- U9 – U7 = **dimanche 18 septembre**

Pour engager une ou des équipes supplémentaires

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)

- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire », afin de choisir la rubrique « Délégation du Roannais »

ENTENTES

Pour toutes demandes d'ENTENTE, elles doivent être **saisies, obligatoirement, sur FootClubs pour être validées.**

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'ENTENTE ?

Afin d'initier une demande de création d'entente, sur Footclubs, se rendre dans le menu Organisation --> Vie du club.

La page affiche le formulaire permettant d'effectuer une nouvelle demande ainsi que la liste des demandes en cours.

Sélectionnez "Entente" dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche.

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner le motif amenant la constitution de cette entente

Une fois la demande complétée, **accordée par le(s) club(s) en entente** et transmise, elle devra être traitée puis validée par le District.

ANNONCE IMPORTANTE À TOUS LES CLUBS

Nous constatons, sur le site du District de la Loire, lors d'une recherche de coordonnées d'un club, que la majeure partie des numéros de téléphone du bureau ou des responsables de club sont « non diffusables »... Ainsi, il est très compliqué pour contacter les clubs.

Nous demandons à tous les clubs, **AVANT SANCTION**, de procéder à la MAJ des coordonnées téléphoniques, des principaux dirigeants, (président, secrétaire, correspondant, éducateurs), l'indicateur « **diffusion** » se positionne à « DIFFUSABLE » **impérativement**.

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement d'arbitres de District (jeunes et seniors) va avoir lieu prochainement. N'attendez pas si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.

- **Secteur de Roanne** (lieu à définir) :

Dates : samedi 22 octobre de 8h à 17h30

dimanche 23 octobre de 8h à 12h

samedi 29 octobre de 8h à 17h30

dimanche 30 octobre de 8h à 12h

REGLEMENTATION



NOMBRE DE JOUEURS « MUTATIONS »

De nouvelles dispositions ont été votées et adoptées lors de l'Assemblée Fédérale du **18 juin 2022** à Nice concernant le nombre de joueurs « Mutation » (cf. : **Article 160 des R.G.**). Elles sont applicables dès la saison **2022-2023**.

POUR RAPPEL

« 1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories **U19** et **supérieures** ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à **six** dont **deux maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

« b) Pour les pratiques à **effectif réduit** des catégories **U19** et **supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à **quatre** dont **deux maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

« c) Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à **effectif réduit**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à **quatre** dont **un maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements

« 2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être **diminué** ou **augmenté** dans les conditions fixées par les **articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage** et **164** des présents règlements. En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match **reste le même** ». (Art. 160 des R.G.).

CORRESPONDANT FOOTCLUBS

Le correspondant « Footclubs » est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.

Il doit s'assurer qu'un compte « Footclubs » existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application FMI (Feuille de Match Informatisée). Il est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la feuille de match.

CRÉATION D'UN COMPTE

Ouvrir « Footclubs », à partir du menu « Organisation », cliquer sur « Utilisateurs Footclubs »

Si la personne n'a pas de compte :

- Créer un compte à l'aide du bouton : « **créer un nouvel utilisateur** »
- Une fois le compte créé, cliquer sur son « nom » puis cocher la case « **Gestion Feuille de Match Informatisée** »
- Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de match : **cocher la case**
- **VALIDER**

CHANGER « MOT DE PASSE »

VIA FOOTCLUBS

- Vous devez vous connecter sur « Footclubs » à l'adresse suivante : <https://footclubs.fff.fr> **UNIQUEMENT**
- Indiquez le nom d'utilisateur et le mot de passe actuel, cliquez ensuite sur OK
- Cliquez sur votre nom pour ouvrir les paramètres de votre compte « Footclubs »
- Indiquez votre nouveau mot de passe et confirmez-le. Les indicateurs de contrôle passent au vert quand le mot de passe respecte les critères de sécurité de la FFF.

Si le mot de passe est expiré, vous serez directement invité à le changer.

VIA L'ASSISTANT FMI

- Vous devez vous connecter sur le site d'assistance de la FMI à l'adresse suivante : <https://fmi.fff.fr/assistance> ; puis cliquer sur la ligne « **Mot de Passe Oublié ou Expiré** »
- Indiquez votre nom utilisateur, votre email et le code de vérification de sécurité. Cliquez ensuite sur « **envoyez ma demande** » et suivez les instructions.

UTILISATION DE LA TABLETTE FMI

PREPARATION DES ÉQUIPES

L'équipe **recevante** : réalise via l'interface web : connexion Google Chrome (<https://fmi.fff.fr>) la préparation de l'équipe **UNIQUEMENT**.
Et utilise un support autre que la tablette FMI



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

L'équipe **visiteuse** : réalise via l'interface web : connexion Google Chrome (<https://fmi.fff.fr>) la préparation de l'équipe **UNIQUEMENT**. Et utilise un support autre que la tablette FMI

Pour les matches du **samedi** : dès le mardi et jusqu'au **vendredi soir 23h59** dernier délai

Pour les matches du **dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au **samedi soir 23h59** dernier délai

L'équipe visiteuse n'utilise jamais la tablette FMI de la semaine.

RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES

Seulement l'équipe recevante, et ne sont nécessaire qu'une seule fois.

Pour les matches du **samedi** : à partir du **vendredi 24H** jusqu'au moins **2H** avant le début de la rencontre.

Pour les matches du **dimanche** : à partir du **samedi 24H** jusqu'au moins **2H** avant le début de la rencontre

L'équipe recevante est en charge de la tablette FMI. C'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, IL EST INUTILE DE RECUPERER DE NOUVEAU LES DONNEES, dirigez-vous directement « **feuille de match de la FMI** », pour modifier les rencontres au stade si besoin, pour les deux équipes.

CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de football bénéficient d'un tarif préférentiel sur la billetterie en ligne pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.

Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : **CHORALE/DELEGFOOT**

Premières rencontres :

vendredi 23 septembre à 20h, Chorale – Blois.

mardi 27 septembre à 20h, Chorale – Gravelines.